

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-3 du 8 Janvier 1991

Chargeant Monsieur Nicéphore SOGLO,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 8 Janvier 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

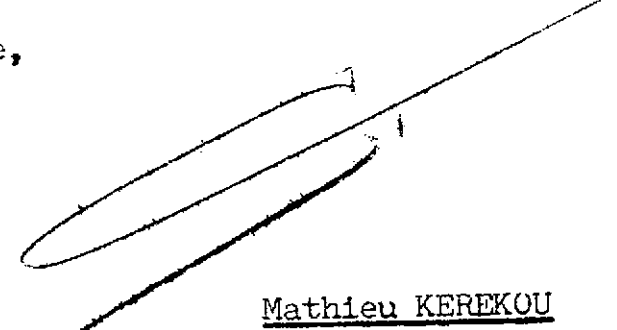
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Mardi 8 Janvier 1991, Monsieur Nicéphore SOGLO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement est chargé de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres pendant l'absence de Monsieur Mathieu KEREKOU, dès le Départ de la Délégation Présidentielle pour le MAROC.

Article 2. - Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 8 Janvier 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 CS 1 SGG 4 TOUS MINISTERS 15 SPD 2
DEPARTEMENTS 6 DC/MIL/PR 1 J.O. 1.-